

# D.I.C.R.I.M

Document d'information communal sur les risques majeurs

**VALLABRIX**





## LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **04 66 22 58 12**



Intercommunalité / EPCI : **04 66 02 09 28**



Pompiers : **18** SAMU : **15** Urgences : **112**



Police / Gendarmerie : **17**



Gendarmerie Uzès : **04 66 22 54 66**



Commune : [www.vallabrix.com](http://www.vallabrix.com)



Préfecture: [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)



Inforoute : [www.inforoute30.fr](http://www.inforoute30.fr)



Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



France Bleu : **90.2 FM**



Noé : <https://noe.gard.fr>

## MES NUMEROS UTILES

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----



## LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



**Appels  
téléphoniques**



**Porte à porte Site internet de  
la commune**



**Automate  
d'appels**



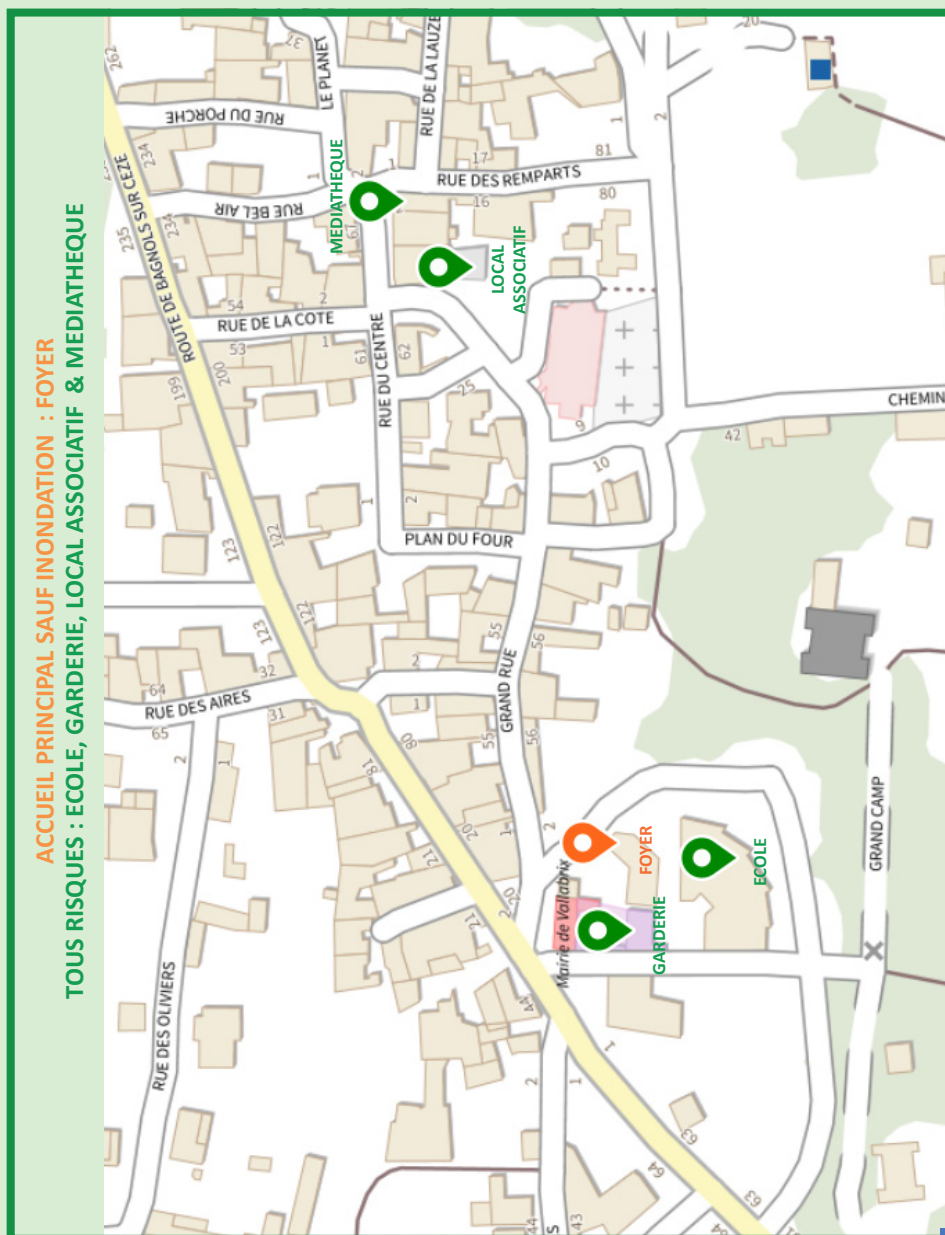
**Haut-parleurs**





## OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



## LA PREVENTION, NOTRE PRIORITE

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement.

Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



**Bernard RIEU**  
Maire de Vallabrix

## LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



INONDATION - P6



SEISME - P10



NUCLÉAIRE - P13



TEMPÊTE - P7



GRAND FROID - P11



RADON - P13



FEU DE VÉGÉTATION - P8



NEIGE/VERGLAS - P11



PANDEMIE - P14



CANICULE - P10



MOUVEMENT DE  
TERRAIN - P12



TRANSPORT DE  
MARCHANDISES  
DANGEREUSES - P14

## LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT)

- 6 arrêtés CatNat Inondation
- 2 arrêtés CatNat Mouvement de terrain
- 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

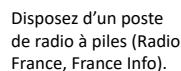
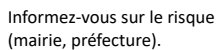




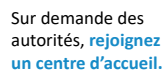
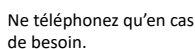
Le risque concerne donc surtout les personnes en transit. En cas d'alerte de risque majeur:

- Si vous êtes à l'extérieur du village, ne cherchez pas à rentrer chez vous.
- Si l'un de vos proches est à l'extérieur, signalez-lui le danger et demandez-lui d'attendre la fin de l'alerte pour rejoindre le domicile.

## AVANT

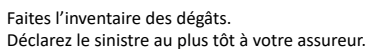


Évitez tout déplacement.



**Ne circulez pas dans une zone inondée.  
Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.**

Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.

[illegible]





## LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (meublier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

### PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

### APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



## LE RISQUE FEU DE VÉGÉTATION

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice.

La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont **les formations végétales les plus exposées**), les conditions météo (**vent fort, forte chaleur**) et le relief.

### L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation\*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

\* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.



### AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

### PENDANT

#### SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU :



Informez les sapeurs pompiers le plus vite et le plus précisément.



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

### APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

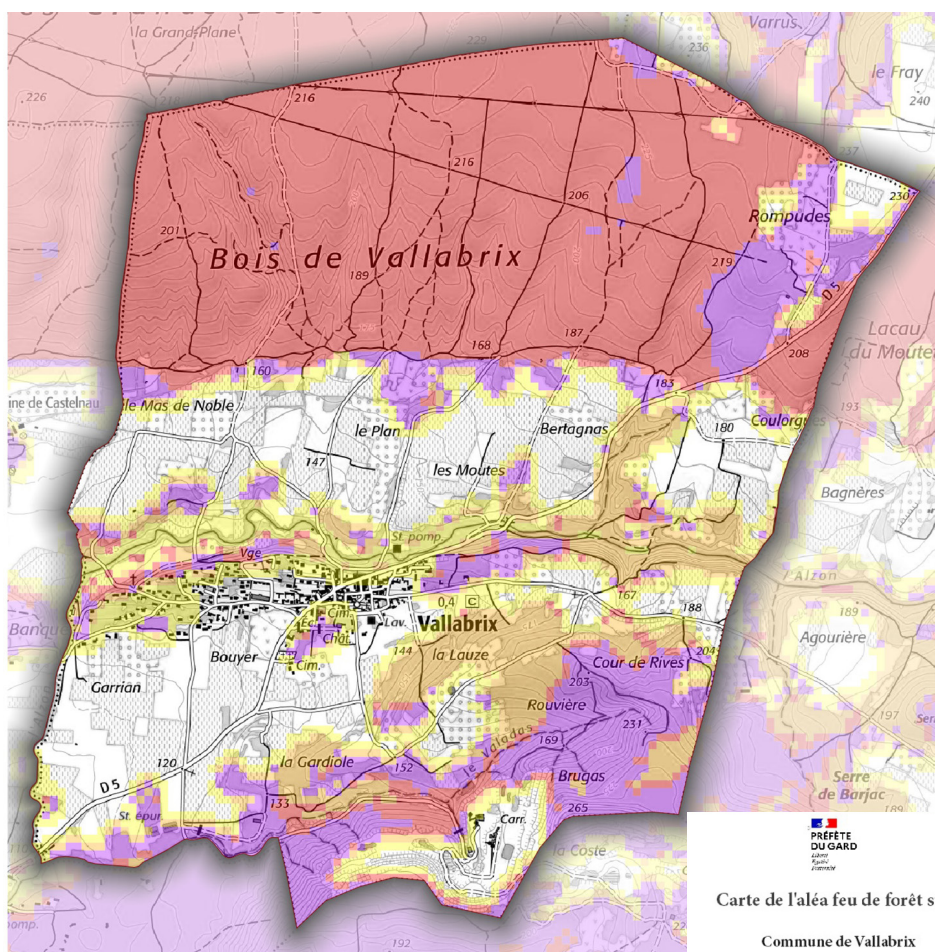


Aérez les pièces.





## LES SECTEURS EXPOSÉS



### Carte de l'aléa feu de forêt subi

Commune de Vallabrix

Niveau d'aléa

- |                                                                                     |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|  | Hors forêt |
|  | Faible     |
|  | Moyen      |
|  | Fort       |
|  | Très fort  |





## LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs **nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



## LES CONSIGNES DE SECURITE



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.

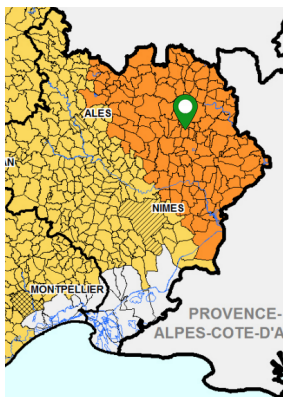


Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



Zones de sismicité

|             |
|-------------|
| très faible |
| faible      |
| modérée     |
| moyenne     |
| forte       |

## LES CONSIGNES DE SECURITE



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



## LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du **sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.



## LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours.**

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont **des conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

## LES CONSIGNES DE SECURITE



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



**Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115**

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

## LES CONSIGNES DE SECURITE



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige.



Évitez de circuler.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



## LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures. Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



## LES CONSIGNES DE SECURITE



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.



Eloignez-vous des falaises.

### LES SECTEURS EXPOSÉS

- 1- Falaise Quartier Rue des Oliviers
- 2- Falaise Route de Bagnols
- 3- Falaise Quartier Rue du Réservoir



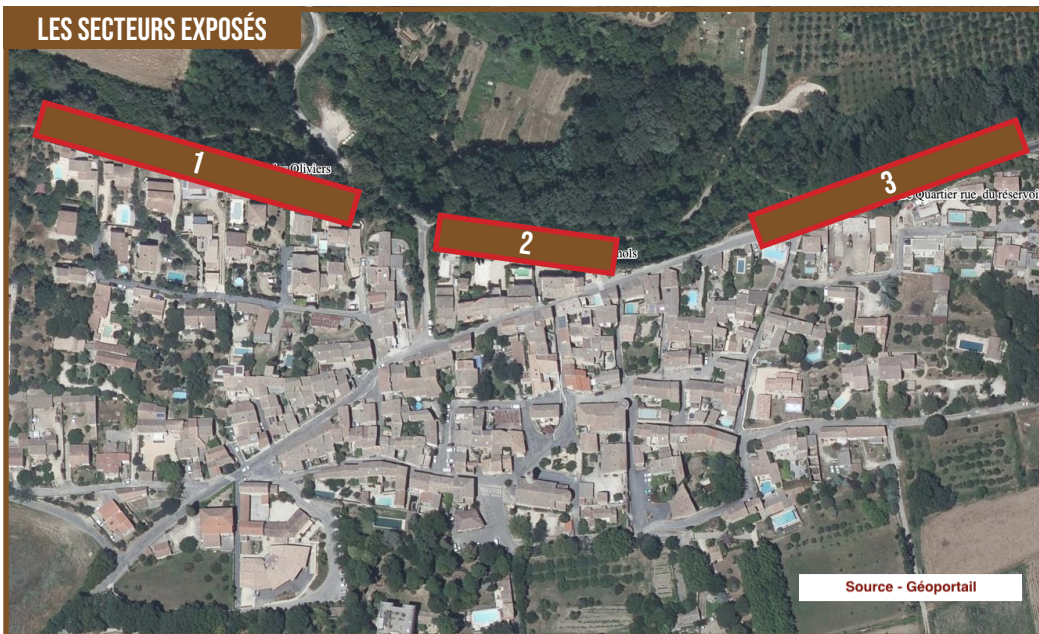
## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, **du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

Inondation  
Octobre 2014



### LES SECTEURS EXPOSÉS





## LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque Nucléaire représente tous les **rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

**Selon l'exposition à la source radioactive**, ce phénomène peut générer par **irradiation** (proximité de la source) ou **contamination** par l'atmosphère (air respiré) ou par les rejets au sol (aliments frais ingérés), **des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement** (pollution des cultures et des sols irréversible, perte d'exploitation, augmentation des risques de cancers, décès, etc...).



## LES CONSIGNES DE SECURITE



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

**Le risque pour la commune est faible. Le site le plus proche «Marcoule» ne comporte pas de réacteur nucléaire.**  
+ d'info : <https://www.asn.fr>



## LE RISQUE RADON

Risque lié à la radioactivité d'origine naturelle présente dans la croûte terrestre, pouvant entraîner un risque sur la santé des personnes exposées.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agréé par l'autorité de sûreté nucléaire.

Veuillez-vous renseigner auprès des autorités communales pour en savoir plus sur votre exposition au radon.

**VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER D'UN ORGANISME AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN) POUR RÉALISER LES MESURES.**

## EN CAS DE CONCENTRATION DE RADON ÉLEVÉE

(sup. à 300 Bq/m-3)

**LA COMMUNE DE VALLABRIX N'EST PAS CLASSÉE EN ZONE DE CONCENTRATION ÉLEVÉE.**



Renforcer l'étanchéité de votre habitation.



Ventiler régulièrement vos pièces à vivre.



Vérifier votre système de chauffage.



Prévenez les autorités.

Pour plus d'infos sur le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

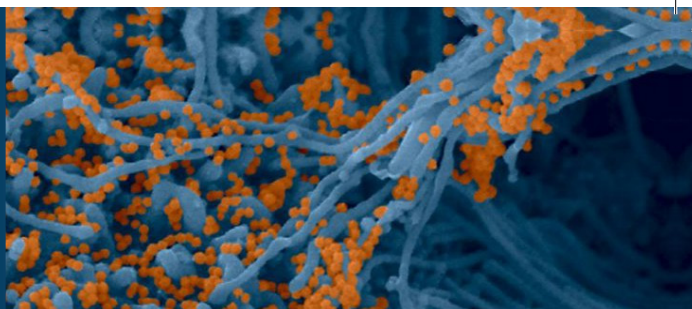




## LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



## LES CONSIGNES DE SECURITE



**Respectez les mesures d'hygiène** recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



**Évitez les contacts** avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**



## LES CONSIGNES DE SECURITE



**Confinez-vous** rapidement dans le bâtiment le plus proche.



**Ne fumez pas.** Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

### LES SECTEURS EXPOSÉS

**RD5 - Traversée du village du Mas Canziani jusqu'à la sortie Nord du village.**



## LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



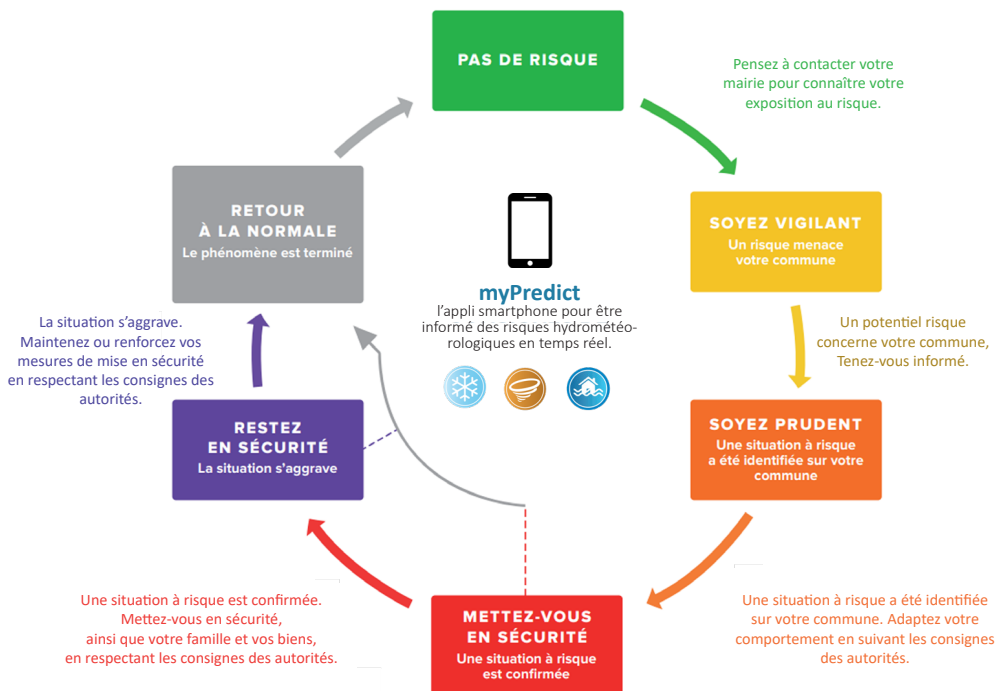
Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.).

Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

# LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT

## PARTICULIER

Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.



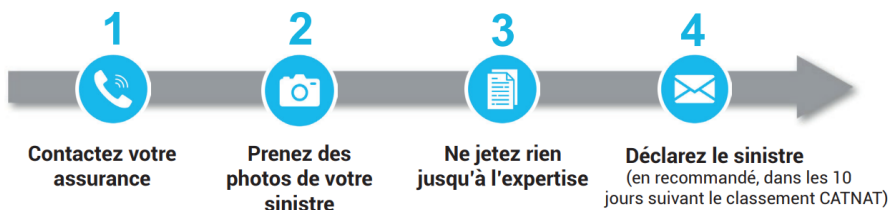
## LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

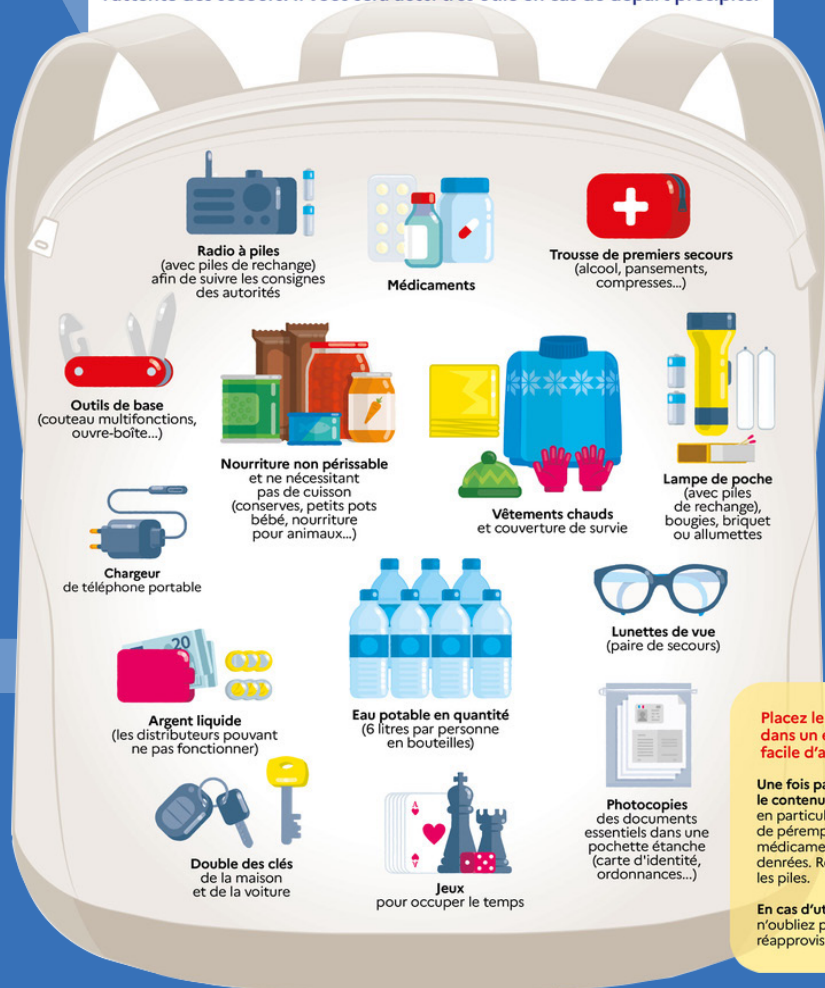
## LES DEMARCHES D'INDÉMNISATION



# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

Document élaboré le 09-06-2023 avec la collaboration de :  
La Mairie de Vallabrix et Julie Durand infographie



Groupama

